

Commune de
FERRIERE-LA-PETITE

59231

P.L.U.i - C.A.V.M.S

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'agglomération
Maubeuge-Val-de-Sambre



**PLAN
1/1**

Éléments constitutifs
du Porter à connaissance (P.A.C.)
de l'RTU
du Code de l'urbanisme

Servitudes d'Utilité Publique

Direction Départementale

des Territoires

et de la Mer du Nord

D.D.T.M 59

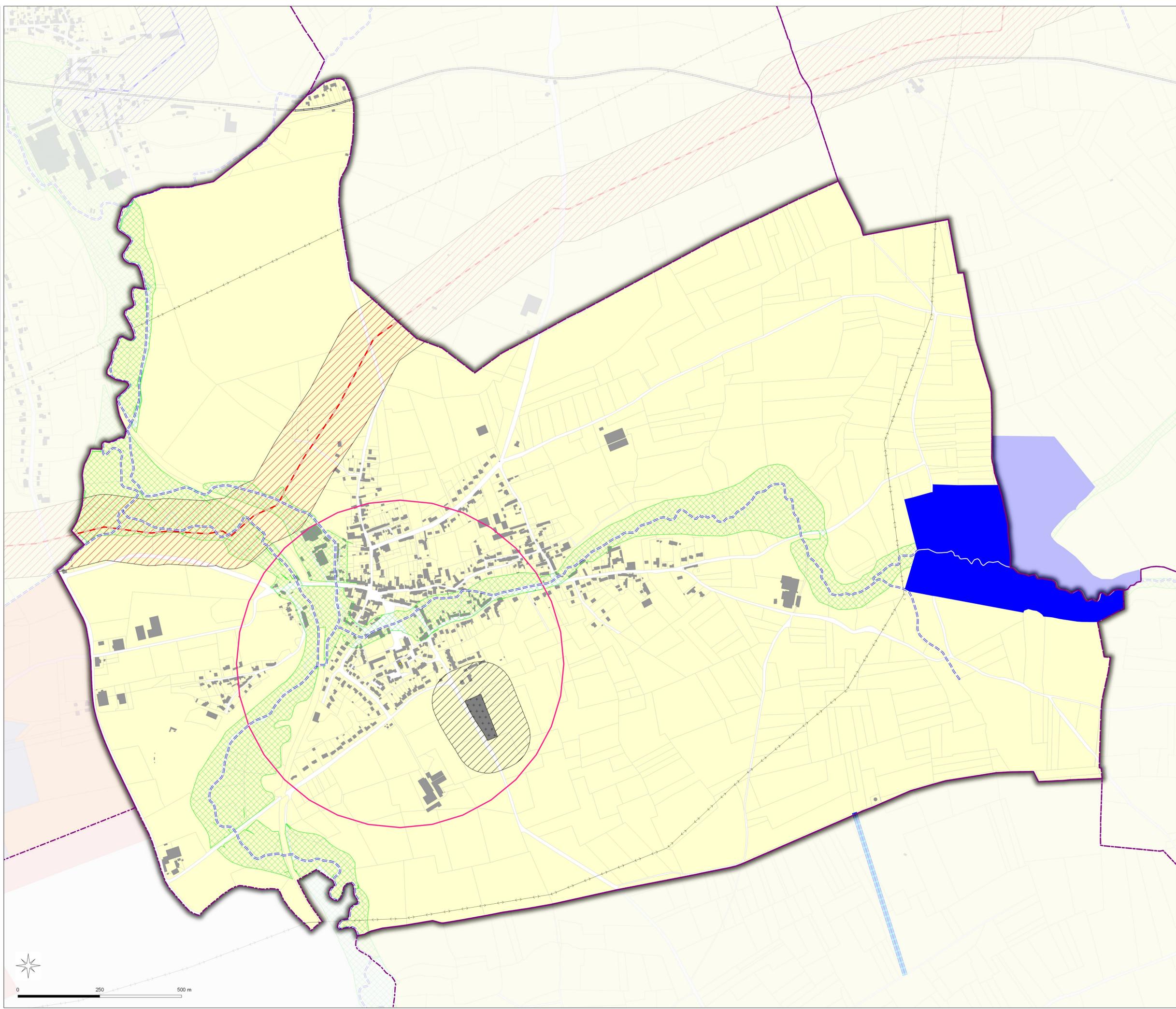
Type Procédure : Elaboration
Délibération du : 17/12/2015

Date de mise à jour :

Sources : Gestionnaires Servitudes
(c) Cadastre / P3 - Dgfp
Email : ddtm59@nord.gouv.fr

LEGENDE

-  Limites communales
-  Parcelles
-  Bâti
-  A4 - Protection des Cours d'eau non Domaniaux
-  A5 - Eau et Assainissement/Canalisations Publiques
-  AC1 - Protection des Monuments Historiques (Générateur)
-  AC1 - Protection des Monuments Historiques (assiette)
- AS1 - Protection des Captages en Eau Potable**
-  Périmètre de protection éloignée
-  Périmètre de protection immédiate
-  I3 - Protection des Canalisations de Transport de Gaz (Générateur)
-  I3 - Protection des Canalisations de Transport de Gaz (zone de protection)
-  I4 - Protection des Lignes Haute-Tension
- T1 - Protection des Lignes Ferroviaires**
-  T1 - Voie ferrée principale
-  INT1 - Cimetières civils et militaires
-  INT1 - Zone de protection



0 250 500 m

Note:
Pour plus d'informations concernant une servitude en particulier, vous pouvez consulter la réponse du contributeur concerné,
via notre site internet à l'adresse suivante:
<https://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-et-logement/Les-documents-de-planification-de-niveau-communal-Plu-Pos-Commune/Porter-a-connaissance-Plu-Pos-Cc/Les-porter-a-connaissance-realises>
Ou contacter directement le gestionnaire.